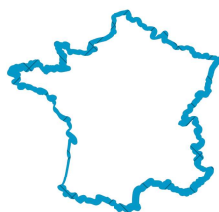


DOSSIER D'INSCRIPTION

EXAMEN CIVIQUE



L'examen civique

A RETENIR

80€

L'Examen Civique est une **évaluation officielle** mise en place par l'État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'intégration et à l'accès au séjour en France depuis le 1er janvier 2026. La **réussite** à ce test est **obligatoire** pour toute demande de **carte de séjour pluriannuelle, carte de résident et demande de naturalisation**.

Votre attestation de résultats sera **disponible** dans votre **espace candidat en ligne 12h après la passation** de votre examen. Vous recevrez un mail de la plateforme dès sa publication.

Il s'agit d'un **test QCM** (questions à choix multiple) intégralement **numérique**. Lors de l'examen vous serez installé(e) à un **ordinateur** attitré.

- ✓ Durée maximale du test : 45 minutes
- ✓ Nombre de questions : 40
- ✓ Conditions de réussite : 32 bonnes réponses sur 40 minimum, soit 80%.

Les questions de l'examen évaluent votre connaissance :

- ✓ Des principes et valeurs de la République,
- ✓ Des droits et obligations en France,
- ✓ Du fonctionnement des institutions,
- ✓ Des repères historiques, culturels et géographiques,
- ✓ Des situations de la vie quotidienne dans la société française.

L'examen
civique

A CONSULTER



Informations générales sur l'examen civique

Instauration de l'examen civique A partir du 1er janvier 2026, toutes les personnes qui solliciteront un titre de séjo...

 gouv.fr

Site officiel du Ministère de l'Intérieur

PAGE WEB DÉDIÉE À L'EXAMEN CIVIQUE, LISTE DES QUESTIONS OFFICIELLES



Examen civique — Informations pour les candidats

L'examen civique est une évaluation officielle mise en place par l'État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'intégration et à l'accès au séjour en France.

 France Education international

Site officiel de France Education International

PAGE WEB DÉDIÉE À L'EXAMEN CIVIQUE



Après avoir effectué leur **inscription en ligne**, les candidats sont priés de procéder au **paiement** de leur inscription dans les plus brefs délais.
Toute inscription n'est effective qu'après réception du paiement.

VIREMENT BANCAIRE

| | | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------------------|--|-----|
|  | | | | Relevé d'Identité Bancaire | | |
| <small> Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. </small> | | | | | | |
| 42559 | 10000 | 08002840106 | 86 | GROUPE CREDIT COOPERATIF | | |
| <small>code élab.</small> | <small>code guichet</small> | <small>numéro de compte</small> | <small>clé RIB</small> | <small>domiciliation</small> | | |
| IBAN | | | | | | |
| FR76 | 4255 | 9100 | 0008 | 0028 | 4010 | 686 |
| BIC | | | | | | |
| C | C | O | P | F | R | P |
| P | P | X | X | X | | |
| POITIERS 6 RUE CLAVEURIER 86000 POITIERS Tél.: | | | Intitulé du compte | | INDIGO FORMATION INDIGO FORMATION 144 RUE DE LA GIBAUDERIE 86000 POITIERS | |
| IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 4010 686 BIC : CCOPFRPPXXX | | | | | | |

Nom du compte bénéficiaire : Indigo Formation
Intitulé de votre virement : NOM + DATE EXAMEN

ESPÈCES

En cas de paiement en espèces, **merci de venir avec l'appoint** car nous n'avons pas de monnaie pour faire le change.

CHÈQUE

Ordre du chèque : Indigo Formation



ATTESTATION DE PAIEMENT

Inscription à l'Examen Civique

Je soussigné(e),

Madame Monsieur

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

Prénom(s) :

N° de téléphone : / @ :

Atteste sur l'honneur avoir effectué le paiement de

..... € par Virement bancaire Espèces Chèque

**Indiquer le montant réglé en chiffres.*

Pour mon inscription à la session d'Examen civique

Carte pluriannuelle Carte de résident Naturalisation

ayant lieu le : à Indigo Formation.

**Indiquer la date de la session d'examen souhaitée.*

Je certifie ces informations exactes et m'engage à me présenter à l'horaire indiqué sur ma convocation.

Fait le : à

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'EXAMEN CIVIQUE

Ici sont définies les conditions d'organisation, de déroulement et de surveillance de l'examen civique, ainsi que les mesures de prévention et de sanction des fraudes. Chaque candidat(e) inscrit(e) s'engage à le respecter vigoureusement.

1. CONVOCATION ET ACCÈS

- Les candidats doivent se présenter à l'heure indiquée sur leur convocation.
- Une pièce d'identité officielle avec photo est obligatoire.
- Une prise de photographie du candidat peut être réalisée le jour de l'examen à des fins de vérification d'identité et de prévention de la fraude.
- Cette photographie est obligatoire : tout refus entraîne l'impossibilité de participer à l'épreuve.
- Tout candidat arrivant en retard pourra se voir refuser l'accès à l'épreuve.

2. INSTALLATION DES CANDIDATS

- Les candidats sont placés de manière à garantir l'isolement et prévenir toute communication.
- Toute modification de place sans autorisation est interdite.

3. MATÉRIEL AUTORISÉ

- Seul le matériel expressément autorisé est admis.
- Les téléphones portables, montres connectées, écouteurs et tout appareil électronique sont strictement interdits.
- Les effets personnels doivent être déposés à l'endroit indiqué par les surveillants.

4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- L'épreuve commence et se termine aux horaires fixés par le centre et indiqués sur la convocation.
- Aucun échange entre candidats n'est autorisé.
- L'ensemble des candidats doivent respecter le silence.
- Toute sortie est définitive sauf cas exceptionnel autorisé par un surveillant.

5. SURVEILLANCE

- Les surveillants peuvent procéder à des vérifications d'identité et de matériel à tout moment.

7. MESURES ANTI-FRAUDE

Afin de garantir l'intégrité du test, les mesures suivantes sont mises en place :

- Contrôle systématique de l'identité à l'entrée de la salle,
- Interdiction de tout appareil de communication,
- Surveillance active et déplacements réguliers des surveillants,
- Espacement des candidats,
- Vérification visuelle des postes et des mains des candidats,
- Possibilité de fouille des effets personnels de la part des surveillants en cas de suspicion.

8. FRAUDE ET TENTATIVES DE FRAUDE

Est considérée comme une fraude ou tentative de fraude :

- L'usurpation d'identité,
- La sortie du mode plein écran lors de l'épreuve,
- L'utilisation de documents ou de matériel expressément interdit,
- La communication avec un(e) autre candidat(e),
- L'usage d'un appareil électronique,
- Toute action visant à obtenir un avantage.

9. RESPECT DU PERSONNEL

- L'ensemble des candidat(e) est tenu d'adopter un comportement respectueux envers l'ensemble du personnel encadrant (responsable, surveillants, agent d'accueil).
- Toute attitude agressive, irrespectueuse ou perturbatrice est strictement condamnée et fera l'objet d'un procès verbal transmis à France Education International et d'une exclusion immédiate du centre.

10. SANCTIONS

En cas de fraude ou tentative de fraude :

- Les surveillants se réservent le droit d'annuler votre examen et de vous exclure de la salle.
- Un rapport et un procès verbal seront établis et transmis à France Education international.
- Des sanctions administratives peuvent être prononcées (annulation des résultats, interdiction de se représenter à un nouvel examen...)

Je soussigné(e) m'engage à
respecter le présent règlement.

Fait le : à Signature :